

L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « RABASSO » SARL **Siège social :** Zone Industrielle Sud - DJIBOUTI **Représentant :** Me ALI MOUSSA MOHAMED

Adresse: Avenue Mahamoud Haid, Plateau du Marabout, Commune de Ras Dika, BP:1774 - DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 30/01/2025 à 09H30 N° d'immatriculation au registre analytique : 13246/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification: INSCRIPTION D'UN CERTIFICAT DE PROPRIETE/TRANSFERT DES PARTS SOCIALES A LA SUCCESSION/CHANGEMENT DU COGERANT Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour:

Suite aux dépôts par Me ALI MOUSSA MOHAMED des documents authentifiés suivants :

- De l'extrait de l'acte de décès de feu AHMED IBRAHIM KIREH du 14/08/2024;
- Du certificat de propriété n°989 du 04/09/2024;
- De la décision collective des ayants-droits de la succession du défunt **AHMED IBRAHIM KIREH**, cogérant de la société « **RABASSO** » **SARL** en date du 31/12/2024, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- INSCRIPTION D'UN CERTIFICAT DE PROPRIETE

Suite au décès de Feu AHMED IBRAHIM KIREH associé majoritaire de la société « RABASSO » SARL survenu le 14/08/2024, le certificat de propriété N°955/2024 a été délivré le 04/09/2024 par le tribunal du statut personnel de première instance de Djibouti identifiant ses héritiers comme suit :

- Madame ZAM-ZAM ADEN ISMAEL sa veuve
- Monsieur MOHAMED AHMED IBRAHIM né en 05/08/1977 ;
- Madame NASRA AHMED IBRAHIM née en 21/07/1980;
- Madame SOUAD AHMED IBRAHIM née en 25/08/1981;
- Monsieur ALI AHMED IBRAHIM né en 24/04/1984 :
- Monsieur MOHAMED AHMED IBRAHIM né en 10/06/1987.

II- TRANSFERT DES PARTS SOCIALES A LA SUCCESSION

Conformément à l'article 13 des statuts de la société, les parts sociales du défunt **AHMED IBRAHIM KIREH** soit 75% des parts sociales sont transférées aux héritiers de l'associé décédé dans un souci de continuation de la société.

• Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

III- CHANGEMENT DU COGERANT

L'ensemble des ayants droits du défunt AHMED IBRAHIM KIREH, après avoir entendu l'ordre du jour, décident de nommer un nouveau cogérant en la personne de Monsieur ALI AHMED IBRAHIM en remplacement du défunt AHMED IBRAHIM KIREH, à compter du 02/01/2025.

Monsieur ALI AHMED IBRAHIM et Madame ZAM-ZAM ADEN ISMAEL sont cogérants et agissent séparément de ladite société.

Dénomination sociale : « CGCOC DJIBOUTI » SARL

Siège social: DJIBOUTI

Représentant : Me MAHDI BOUBOUL

Adresse: Rue Nasro Houmed Abro - PLATEAU DE SERPENT, DJIBOUTI

Date & Heure de la modification: 30/01/2025 à 14H40

N° de l'immatriculation au registre analytique : 10935/B/SARL Nature de la modification : ACTE COMPLEMENTAIRE

Objet de la modification : RADIATION

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal d'assemblée générale de la société « CGCOC DJIBOUTI » SARL en date du 07/01/2025, déposé et certifié par Me MAHDI BOUBOUL, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

* RADIATION

Après avoir pris connaissance du rapport de liquidation, l'associe unique l'approuve et donne quitus au liquidateur.

Elle décide de la radiation de la société « CGCOC DJIBOUTI » SARL.

Denomination sociale: « TIANSHI HEALTH PRODUCTS COMPANY (DJIBOUTI)» SARL

Siège social: DJIBOUTI

Représentant : Me MAHDI BOUBOUL

Adresse: Rue Nasro Houmed Abro - PLATEAU DE SERPENT, DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 30/01/2025 à 15H00 N° d'immatriculation au registre analytique : 20076/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification: CESSION DE PARTS SOCIALES /NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Le capital de la société est fixé à la somme de 10.000 FDJ (dix-mille Francs Djibouti) soit une part de 10.000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) entièrement libérée, souscrite et attribuée comme

suit:

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à l'acte de cession de parts sociales du 06/01/2025 et au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société « TIANSHI HEALTH PRODUCTS COMPANY (DJIBOUTI) » SARL en date du 16/01/2025, déposés et certifiés par Me MAHDI BOUBOUL, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- CESSION DE PARTS SOCIALES

Madame WENAI HAO cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur MIZAN TAHIR MOHAMUD qui accepte, l'unique part de 10.000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) qu'elle détient dans le capital de la société « TIANSHI HEALTH PRODUCTS COMPANY (DJIBOUTI) » SARL.

La présente cession est consentie et acceptée par les parties moyennant le prix de 10.000 FDJ, que le cédant reconnait avoir reçu et dont il donne bonne et valable quittance.

• Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

M. MIZAN TAHIR MOHAMUD 1 part soit 10.000 FDJ

II- CHANGEMENT DE LA GERANCE

Monsieur MIZAN TAHIR MOHAMUD est nommé en qualité de nouveau gérant de la société « TIANSHI HEALTH PRODUCTS COMPANY (DJIBOUTI) » SARL en remplacement de Madame WENAI HAO.